

# MIRABEL

---

## VOUS INFORME

Vol. 5, n° 11

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Mai 2019

### Cannabis

## La Ville est en réflexion



agricole, en dehors des zones urbaines, où était permis ce type d'usage. De plus, une distance de 200 mètres de la voie publique devait être respectée pour tout bâtiment destiné à une telle activité.

Malgré ces règles strictes et suite à des plaintes de citoyens sur la luminosité créée et les odeurs générées par les lieux de production, de transformation et de culture, la Ville a décidé de poursuivre sa réflexion. Elle entend donc se pencher à nouveau sur les zones réservées à cet usage, les normes qu'elle a établies et les distances des zones urbaines à respecter. Elle désire aussi visiter des installations où la production est faite dans des lieux hermétiques et en tirer des enseignements.

Afin de l'aider dans cette démarche, la Ville invite le public à lui faire part de ses commentaires sur la culture de cannabis en général et sur les zones réservées à cette activité sur son territoire en consultant la carte des zones sur la page d'accueil du site Internet, au [www.ville.mirabel.qc.ca](http://www.ville.mirabel.qc.ca)

À ce jour, un établissement, Vert Mirabel, (anciennement les Serres Bertrand) produit actuellement du cannabis sur le territoire mirabellois ainsi que Exca (anciennement le golf Le Victorien) et un autre, situé route Arthur-

Sauvé, à l'est du rang Saint-Étienne, ont obtenu un permis à cette fin. Ces autorisations ont été accordées avant que la Ville n'établisse des règles plus strictes touchant la culture et la production de cette plante.

Il faut savoir que Mirabel est l'une des premières villes au Québec à avoir défini des règles concernant la culture du cannabis. À l'heure actuelle, une dizaine d'avis d'intention pour l'obtention d'une licence de production de cannabis a été signifiée à la Ville comme l'exige la loi fédérale.

« Avec la légalisation du cannabis, nous sommes confrontés à une toute nouvelle réalité qui a des conséquences sur les populations situées à proximité des lieux de culture et de transformation et nous nous devons de bien examiner chaque demande », indique le maire Jean Bouchard. Il ajoute que « la décision de légaliser le cannabis est venue du fédéral et les villes doivent maintenant composer avec cette nouvelle réalité qui ne fait pas l'unanimité à plusieurs égards ».

Le public est invité à faire part de ses commentaires à [info.urbanisme@ville.mirabel.qc.ca](mailto:info.urbanisme@ville.mirabel.qc.ca) ou en appelant au Service de l'aménagement et de l'urbanisme, au 450 475-2007.

Le 23 avril dernier, le conseil municipal décrétait un moratoire de trois mois sur toute délivrance de permis relatif à la culture, la transformation et la production de cannabis sur son territoire.

Avant de prendre cette décision, la Ville avait institué des règles strictes concernant la culture et la production du cannabis. Elle avait, entre autres, identifié des zones bien spécifiques en territoire

TOUS LES DIMANCHES DE 10H À 15H

**Marché**  
du terroir  
DE MIRABEL

PARTENARIAT  
CANADIEN pour  
L'AGRICULTURE

Canada Québec

VILLE DE  
MIRABEL

16 JUIN AU 6 OCTOBRE · CENTRE CULTUREL DU DOMAINE - VERT NORD

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Yvan Labelle, Image-13 | DISTRIBUTION Postes Canada  
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653  
SITE INTERNET [www.ville.mirabel.qc.ca](http://www.ville.mirabel.qc.ca) | COURRIEL [communications@ville.mirabel.qc.ca](mailto:communications@ville.mirabel.qc.ca) | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 23 000 exemplaires





Nouveauté

## Plantation d'arbres obligatoire

La réforme de la réglementation d'urbanisme apporte son lot de nouveautés. Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme souhaite, au fil des prochains mois, vous faire part de quelques-unes de ces nouveautés et des bons coups qui ont été inclus dans les nouveaux règlements d'urbanisme maintenant en vigueur.

La première annonce en ce sens porte sur l'obligation, lors d'une nouvelle construction résidentielle, de planter au moins un arbre en cour avant pour les terrains qui n'en n'ont pas !

En effet, dans les 12 mois suivant l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment principal, une plantation équivalente à un arbre par tranche de 10 mètres de largeur de terrain devra être conservée ou plantée en cour avant. Le diamètre minimal des arbres à planter est prévu au règlement de zonage. Pour les terrains autres que résidentiels, des normes d'aménagement sont également prévues.

Il s'agit d'un petit geste pour chacun, mais qui porte ses fruits pour l'environnement.

Renseignements : Service de l'aménagement et de l'urbanisme, 450 475-2007 ou [info.urbanisme@ville.mirabel.qc.ca](mailto:info.urbanisme@ville.mirabel.qc.ca)



Normes pour la construction de garage, remise, balcon et galerie

## Avez-vous pensé vous informer ?

Chaque projet de construction d'un garage, d'une remise, d'un balcon ou d'une galerie sur une propriété résidentielle se doit de respecter des normes spécifiques à ce type d'aménagement.

Par exemple, pour un garage, les normes seront différentes s'il s'agit d'un garage attaché à la résidence ou d'un garage détaché. Dans les deux cas l'obtention d'un permis est nécessaire avant de débuter les travaux. Cependant, les normes sont différentes au niveau des marges à respecter, de la superficie maximale autorisée ainsi que de la hauteur permise.

Pour une remise de 18 mètres carrés et moins, un balcon et une galerie, bien qu'aucun permis ne soit nécessaire avant de procéder à l'installation d'une telle structure sur un lot occupé par un bâtiment principal résidentiel, il existe tout de même des règles applicables à leur installation (marges) et à leurs dimensions (superficie, hauteur). Il est donc important de s'informer sur les normes à respecter avant d'effectuer vos travaux.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement et de l'urbanisme, au 450 475-2007, par courriel à [info.urbanisme@ville.mirabel.qc.ca](mailto:info.urbanisme@ville.mirabel.qc.ca) ou en vous présentant au bureau de l'hôtel de ville.

## Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'édition du 15 mai du Mirabel vous informe. En effet, l'insecte apparaissant sur la photo accompagnant l'article « Les tiques plus actives au printemps et à l'été », n'était pas une tique. Voici des exemples de véritables tiques. À noter que la tique à pattes noires (n° 1 sur cette planche), est celle qui est susceptible de transmettre la maladie de Lyme. Certaines tiques ne piquent pas l'être humain.

Nous sommes désolés de la confusion.



Les 8 et 9 juin

# Fête de la pêche Enbridge au bois de Belle-Rivière

Les 8 et 9 juin prochain, le parc régional du Bois-de-Belle-Rivière invite les amateurs de pêche, petits et grands, à venir s'amuser du côté des étangs du parc.

Lors de ces journées, des activités d'initiation à la pêche, montage des cannes, session de pêche encadrée, préparation, cuisson et dégustation de poisson sont au programme.

L'inscription est obligatoire, car les permis sont en quantité limitée.

Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le 450 258-4924 ou visitez le [www.boisdebelleriviere.com](http://www.boisdebelleriviere.com) de même que la page Facebook du parc régional du Bois-de-Belle-Rivière pour la disponibilité des permis.

Pour les amis des canidés

## Bouger avec son chien vous attend le 2 juin prochain

Le 2 juin prochain se tiendra l'événement *Bouger avec son chien* qui sera de retour au parc régional du Bois-de-Belle-Rivière, pour le plus grand plaisir des propriétaires de chiens de toutes races. Lors de la journée, plus d'une douzaine d'activités sont prévues avec comme nouveauté cette année, des démonstrations de *freestyle* et d'obéissance.

De nombreux exposants seront sur place pour présenter leurs produits tels que nourriture, jouets, services de toilettage, cours de dressage, etc. De plus, des tirages sont prévus tout au long de la journée. Des ateliers de démonstration de rassemblement de troupeau ou de détection d'odeur pour chien policier, des parcours d'agilité, de massage pour chien, de sports ratier et même de danse pour chien permettront aux visiteurs de découvrir les mille et une facettes de l'univers canin.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Carole Bouchard au 450 335-1140.



SAVIEZ-VOUS  
QUE...

BIBLIOTHÈQUE  
DE MIRABEL

**EN ABONNANT BÉBÉ  
À LA BIBLIOTHÈQUE**

VOUS RECEVEZ

UNE  
TROUSSE  
*une naissance*  
"LIVRE"

ET UN  
ARBRE?

**2 juin**  
Un événement unique au Québec!  
Tout près de chez-vous,  
à Mirabel  
La journée idéale pour essayer  
plein d'activités avec votre  
compagnon canin!  
LE rendez-vous pour les amoureux des chiens!

Organisé par:  
**WOUF**  
Laurentides

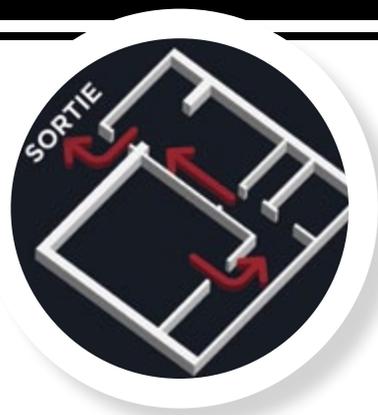
Au Parc régional  
Bois de Belle-Rivière

[www.wouflaurentides.org](http://www.wouflaurentides.org)  
9009, route Arthur Sauvé, Mirabel, QC J7N 2T8

Commandité par: **mondou** **HAGEN GROUP**

**BOUGER  
AVEC  
SON  
CHIEN**

# Pensez à faire le plan d'évacuation de votre domicile



Le Service de la sécurité incendie souhaite rappeler aux citoyens l'importance d'avoir un plan d'évacuation de votre maison. Un plan d'évacuation est un dessin de chaque étage de votre domicile destiné à faciliter l'évacuation des occupants en cas d'incendie ou d'urgence. En sachant par où et comment évacuer, vous mettez ainsi toutes les chances de votre côté.

Il est possible de dessiner et d'imprimer un plan d'évacuation en vous rendant sur le site Web du ministère de la Sécurité publique au [www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/conseil-prevention/plan-evacuation-domicile](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/conseil-prevention/plan-evacuation-domicile).

Rendez-vous aussi sur le site web de la Ville pour un exemple de plan d'évacuation complet.

## Sur votre plan, n'oubliez pas d'indiquer :

- les fenêtres et les portes qui peuvent servir de sorties de secours;
- si possible, deux trajets permettant de sortir de chaque pièce (la sortie habituelle de votre domicile peut être inaccessible en cas de feu, prévoyez donc une ou des sorties additionnelles – comme les fenêtres ou la porte-patio);
- le point de rassemblement à l'extérieur. Choisissez un endroit accessible en toute saison qui évite d'avoir à traverser la rue et où vous serez visible par les pompiers à leur arrivée;
- l'emplacement des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone (CO) ainsi que des extincteurs portatifs.

## Pour les parents :

- planifiez l'évacuation des bébés et des enfants âgés de 12 ans et moins;
- prévoyez l'évacuation des personnes âgées ou handicapées;
- pensez à la manière de joindre le 9-1-1 une fois que vous serez à l'extérieur de votre domicile (voisin, commerce, téléphone cellulaire);
- placez le plan d'évacuation à un endroit stratégique, à la vue de tous;
- une fois par année, prenez le temps de vous pratiquer à évacuer.

Pour tout renseignement additionnel au sujet des consignes de prévention incendie, communiquez avec le Service de la sécurité incendie au 450 475-2010

## Prévention incendie

# Nos pompiers vous rendent visite!

Les pompiers du Service de la sécurité incendie cogneront bientôt à votre porte à l'occasion de visites de prévention incendie résidentielles. Ces visites ont lieu du lundi au dimanche – et ont comme objectif d'assurer la sécurité de votre famille et de répondre à vos questions.

Ils vérifieront avec vous certains éléments importants :

- vos avertisseurs de fumée, à l'aide d'une fumée synthétique (n'oubliez pas de les aviser si votre système d'alarme est relié à une centrale);
- vos avertisseurs de monoxyde de carbone;
- vos extincteurs (un extincteur 5 lb de classe ABC est recommandé);
- votre plan d'évacuation et le point de rassemblement de votre famille;

- l'entretien lié au ramonage de votre cheminée;
- vos issues de secours (s'assurer qu'elles soient accessibles et fonctionnelles).

Le Service de la sécurité incendie recommande de posséder au minimum un avertisseur de fumée fonctionnel par étage. Pour les nouvelles constructions, on recommande aussi un avertisseur de fumée supplémentaire par pièce où l'on dort.

Si vous n'étiez pas à la maison lors du passage des pompiers, un accroche-porte sera laissé à votre domicile. Si vous souhaitez qu'ils repassent, ou si vous avez des questions, téléphonez au 450 475-2010 et demandez de parler avec la division prévention.

Parce que votre sécurité nous tient à cœur!

## Pratiques douteuses

Les citoyens sont invités à faire preuve de vigilance face à certaines pratiques d'affaires douteuses en lien avec la vente et l'entretien d'extincteurs – alors que certains représentants laisseraient croire qu'ils travaillent pour la Ville de Mirabel.

Le Service de la sécurité incendie souhaite aviser la population qu'aucun appel téléphonique n'est effectué en lien avec les visites résidentielles de prévention incendie. Veuillez aussi noter que lorsqu'un pompier de la Ville de Mirabel effectue des visites de prévention, il se présente toujours à bord d'un véhicule de service.

En cas de doute, n'hésitez pas à signaler la situation au Service de police en téléphonant au 9-1-1.



## Mises à feu pédagogiques

Le Service de la sécurité incendie procédera les 29 et 31 mai et 1<sup>er</sup> juin prochains, à des mises à feu pédagogiques à l'angle de la rue Victor et du boulevard Curé-Labelle, dans le quadrant sud-ouest.

Les pompiers réalisent en effet une vingtaine d'interventions à l'intérieur d'un bâtiment désaffecté, situé à cet endroit. Ils mettent ainsi en pratique plusieurs techniques liées au travail du pompier. Des représentants d'institutions

d'enseignement profitent de ces opérations pour recueillir des données techniques sur la combustion de certains produits et sur d'autres phénomènes observables lors d'un incendie.

Aucune fermeture du boulevard du Curé-Labelle n'est prévue durant ces exercices. Cependant, une partie des rues Victor (côté ouest) et de l'Église sont fermées à la circulation automobile. La circulation est déviée vers les rues Therrien et du Sacré-Cœur.

# Consignes à respecter pour un été en sécurité!

La saison du barbecue est enfin lancée. Voici quelques conseils du Service de la sécurité incendie afin de profiter de votre barbecue en toute sécurité.

## Pour une utilisation sécuritaire :

- Avant d'utiliser votre barbecue, veuillez le nettoyer et vérifiez les brûleurs ainsi que les conduits d'alimentation.
- Pour déceler les fuites potentielles, mouillez les conduits et les raccords avec de l'eau savonneuse.
- Assurez-vous de dégager votre barbecue de trois pieds minimum de tout bâtiment ou surface combustible.
- Utilisez votre barbecue et entreposez votre bouteille de propane à l'extérieur.
- Votre barbecue ne doit jamais obstruer une sortie.

- Allumez votre barbecue avec le couvercle ouvert.
- Éteignez le barbecue en fermant en premier la bouteille de propane pour purger les conduites de gaz. Ensuite, fermez les commandes de contrôle.
- Prudence! Si le barbecue ne s'allume pas, fermez la bouteille de même que les commandes et laissez ventiler.
- N'utilisez pas une bouteille de propane ayant plus de 10 ans. Veuillez la remplacer avant la date d'expiration. Pour en disposer, rendez-vous à votre écocentre.
- Référez-vous au guide du fabricant de votre appareil.

## En cas d'incendie ou de fuite :

1. Coupez l'alimentation en gaz de l'appareil si le robinet de la bouteille de propane est accessible sans danger.
2. Évacuez les lieux tout en restant calme.
3. Composez le 9-1-1!

Pour toute information non urgente, composez le 450 475-2010 et demandez à parler avec la division prévention.



## Samedi 8 juin

# La Fête des voisins à Mirabel



Pour une 2<sup>e</sup> année consécutive, la Ville de Mirabel participe à la « Fête des Voisins » grâce à l'implication des bénévoles de huit comités de parcs et de loisirs. Elle invite ses citoyens à se rassembler pour cet événement qui s'étend à toutes les régions du Québec ainsi qu'à une quarantaine de pays à travers le monde. La Fête des voisins, une initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, a pour principal objectif de rapprocher les personnes vivant à proximité les unes des autres.

Afin de souligner l'événement qui se tiendra le samedi 8 juin prochain, une foule d'activités vous sont proposées! Les fêtes se dérouleront dans huit lieux différents répartis un peu partout dans la Ville. Vous avez envie de participer à ces fêtes gratuites? Nous vous invitons à consulter les pages Facebook des différents comités.

## SECTEUR DE SAINTE-SCHOLASTIQUE :

Au Parc Lacombe,  
10170, rue Saint-Vincent, de 11 h à 14 h

## SECTEUR DU PETIT SAINT-CHARLES :

Au parc Charlebel,  
8265, rue du Petit-Saint-Charles, de 17 h à 23 h

@ParcCharlebelMirabel

## SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN :

Au parc Binette,  
15010, rue Jean-Maurice de 11 h à 15 h

## SECTEUR DE SAINTE-MONIQUE :

Au parc Augustin-Desjardins,  
14115, rue Saint-Jean, de 11 h à 15 h

## SECTEUR DE SAINT-JANVIER :

Au parc Lacroix,  
13810, rue Denis, de 11 h à 15 h

StJanvier2TisseSerre/

## SECTEUR DU DOMAINE-VERTNORD :

Au parc du Centre culturel du Domaine-Vert Nord,  
17530, rue Jacques-Cartier, de 11 h à 15 h

parcculturelDVN/

## SECTEUR DE MIRABEL-EN-HAUT :

Au parc de la Montagne,  
16655, rue des Quatre-Saisons, de 11 h à 15 h

ParcDeLaMontagneMirabelEnHaut/

## SECTEUR DE SAINT-HERMAS :

Au parc Pager,  
4405, rue Clément-Pesant, de 11 h à 16 h

Pour la programmation complète de chaque secteur, consultez le [ville.mirabel.qc.ca](http://ville.mirabel.qc.ca).



# La Ville acquiert des œuvres

La Ville de Mirabel a profité de l'Exposition du comité des arts de Saint-Benoît pour choisir trois œuvres dans le cadre de sa Politique d'acquisition d'œuvres d'art.

Le choix du comité, formé de MM. Jean Bouchard, et Bernard Poulin, respectivement maire et directeur du Service des communications, et de Mme Ysabelle Gagnon, chef de division-socioculturel et vie communautaire, s'est porté sur l'œuvre de Marie-France Allard, intitulée « Juste à temps », trois toiles de Ginette Dupont, intitulée chacune « Salut les amis », « Soir de fiesta » et « Allez au boulot », et un dyptique de Mylène Roman, appelé « Espace urbain ».

En faisant l'acquisition d'œuvres d'art, la Ville de Mirabel veut encourager de façon directe les artistes d'ici et de la région en effectuant son choix notamment lors des différents événements annuels organisés en collaboration avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

« Une fois les œuvres acquises, la Ville en fait la promotion en les installant dans les différents édifices municipaux, les rendant ainsi accessibles au public, ce qui contribue à promouvoir les arts », précise le maire de Mirabel, M. Jean Bouchard.



Trois œuvres ont été retenues par les membres du comité de sélection (Bernard Poulin, Ysabelle Gagnon et Jean Bouchard), lors de l'Exposition du Comité des arts de Saint-Benoît.



## Inondations et pluies

# Programme d'indemnisation

La Ville de Mirabel a été désignée pour bénéficier du Programme général d'indemnisation et d'aide financière suite aux inondations et pluies survenues du 14 au 24 avril dernier.

Pour se prévaloir de ce programme, les sinistrés de la Ville ont jusqu'au 25 juillet 2019 pour acheminer leur réclamation à la Direction du rétablissement du ministère de la Sécurité publique.

Selon le programme, les sinistrés peuvent être :

- des particuliers, en raison de dommages à leurs biens essentiels ou de frais d'hébergement temporaire;
- des entreprises ou des entreprises agricoles;
- des municipalités;
- des organismes ayant porté aide et assistance.

Pour toute demande d'informations concernant une éventuelle réclamation, communiquez avec le ministère de la Sécurité publique, au 1 888 643-2433.



## Campagne de notoriété

# À Mirabel, on M la vie!

C'est sous le thème, « À Mirabel, on M la vie! » que la Ville de Mirabel lançait récemment une campagne de notoriété mettant en avant plan les nombreux attraits et tout le potentiel de cette jeune ville en pleine effervescence. Cette campagne prenait la forme de capsules radio sur les ondes de CIME-FM, de diffusion dans les cinémas de Saint-Jérôme et de Saint-Eustache ainsi que sur Facebook en plus de l'affichage autoroutier.

« Cette campagne présente tous les avantages et les multiples intérêts à vivre et investir à Mirabel », indique le maire Jean Bouchard.

La campagne se présente sous la forme de deux messages principaux, soit un axé sur l'aspect résidentiel (Pour y vivre) et l'autre sur l'aspect industriel et commercial (Pour y investir) qui sont déclinés en différentes capsules vidéos. La capsule résidentielle illustre le cadre de vie exceptionnel, au cœur des grands espaces, et la gamme de services que propose Mirabel comme choix de lieu de résidence. L'autre capsule met davantage l'accent sur tout le potentiel qu'offre Mirabel aux investisseurs.



Judo Mirabel

## Un titre de champion canadien pour Martin Vallière

Le judoka Martin Vallière, résident du secteur de Saint-Canut et enseignant de judo à Mirabel, est revenu avec les médailles d'or et d'argent lors des derniers championnats canadiens de judo qui avaient lieu à Edmonton, le 17 mai dernier.

Martin Vallière à gauche, double médaillé lors des championnats canadiens de judo

**Vous déménagez?**

## Pensez aussi à vos animaux!

Lorsque l'on déménage, plusieurs éléments sont à considérer incluant le déménagement de vos animaux.

Plusieurs municipalités possèdent une réglementation concernant les animaux domestiques. Elle peut différer de celle de Mirabel en ce qui a trait au nombre d'animaux permis ainsi qu'aux obligations d'enregistrement. Il est important de vous informer à l'avance auprès de votre future municipalité. Pour les locataires, vous devrez aviser votre nouveau propriétaire de la présence de vos animaux.

Un déménagement est un événement stressant pour tous, même pour votre animal. Vous devrez prévoir une période d'adaptation pour votre animal. Consultez les différents sites internet qui vous permettront de découvrir des astuces pour aider vos compagnons à vivre ces changements en douceur.

### Si votre animal ne peut vous suivre

Si vous ne pouvez emmener votre animal avec vous, n'attendez pas à la dernière minute pour lui trouver une nouvelle demeure. Prévoyez à l'avance qui prendra soin de votre animal en demandant de l'aide à votre réseau social, ou en communiquant avec des refuges et autres organismes pour

animaux.

Il est de votre responsabilité de vous assurer de trouver un nouveau domicile pour votre animal. Aucun propriétaire n'a le droit d'abandonner un animal que ce soit en le laissant dans le logement que vous quittez ou en l'abandonnant dans la nature, car un animal domestiqué n'a pas les réflexes de survie d'un animal habitué à vivre à l'extérieur.

À Mirabel, l'abandon d'un animal de compagnie est proscrit par le règlement municipal et est passible d'une amende.

### Nouveaux résidents de Mirabel

Si vous ne possédez pas de plaque d'identification, vous devrez obligatoirement vous la procurer dans les dix jours suivant votre déménagement. Voici les endroits où il est possible de se procurer une plaque d'identification (pour 2019, le coût est de 30 \$ et est valide jusqu'au 31 décembre 2020) :

Pendant les heures d'ouvertures :

- **Service de l'environnement** (argent comptant ou chèque), 8106, rue de Belle-Rivière, secteur de Sainte Scholastique;

- **Hôtel de ville**

(argent comptant, chèque et carte débit)

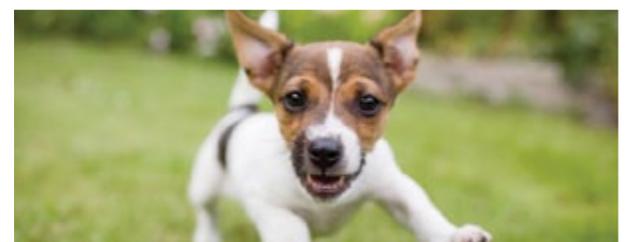
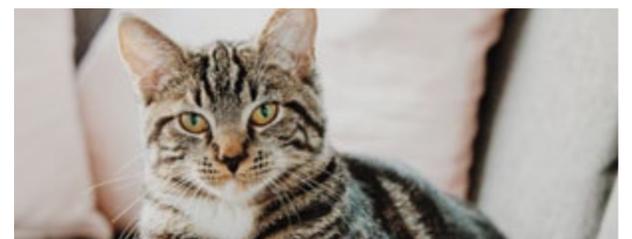
14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique

Les soirs et les fins de semaine :

- **Service de police**

14113, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique

(montant exact en argent comptant seulement).



## Nom du nouveau Marché

La Ville invitait, en mars dernier, le public à proposer un nom pour le nouveau marché public. Au terme d'un concours, le nom retenu est le « Marché du terroir de Mirabel », suggéré par M. Benoit Marier, du secteur de Saint-Jérusalem, ce qui lui a valu un chèque-cadeau du Marché d'une valeur de 50 \$.





# Un succès pour l'événement un Grand Café avec un policier

Ils étaient plus d'une centaine de citoyens à se joindre aux policiers de Mirabel et Saint-Jérôme, à la gare de Saint-Jérôme, le 15 mai dernier, lors de l'événement Un Grand Café avec un policier.

Prenant place à bord du train de Saint-Jérôme en direction de la station de métro Parc, les voyageurs ont rejoint les autres services policiers du nord de la ville de Montréal, afin de se diriger au lieu de rassemblement du Grand Café, à la station de métro Berri-UQAM afin d'échanger sur des sujets touchant de façon générale, la sécurité.

Le Grand Café soulignait le 5<sup>e</sup> anniversaire de la création d'un café avec un policier, dont la mission est de favoriser le temps d'un café, les échanges entre la population et les différents corps policiers sur des préoccupations quotidiennes visant la sécurité, le respect et l'application des règlements, le code de la route, etc.

## Calendrier des événements

### ENCAN

Le Cercle de Fermières de Saint-Janvier organise un encan de divers objets tels que des petits meubles, pièces d'artisanat, etc. Vente de desserts et café sur place. Invitez vos familles et amis! N'oubliez pas votre argent de poche! Tous les profits iront au Cercle de Fermières de Saint-Janvier.

**Date :** le 31 mai, de 19 h à 22 h

**Lieu :** centre culturel Joseph-Savard, secteur de Saint-Janvier

**Renseignements :** Jeanne Garand, au 450 435-6799  
mcgrathjeanne@videotron.ca

### COLLECTE DE SANG

Le Cercle de Fermières de Saint-Janvier organise une collecte de sang le 18 juin, de 13 h 30 à 20 h, au centre culturel du complexe du Val-d'Espoir. Venez faire la différence!

**Date :** le 18 juin, de 13 h 30 à 22 h

**Lieu :** centre culturel du complexe du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier

**Renseignements :** Jeanne Garand, au 450 435-6799  
mcgrathjeanne@videotron.ca

### INSCRIPTION À COURIR À NOTRE SANTÉ

Il est encore possible jusqu'au 30 mai, 23 h 59, de s'inscrire à l'événement Courir à notre santé qui aura lieu le dimanche 2 juin, aux Premium Outlets Montréal. Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

Course : 1 km\* / 5 km / 10 km / 21,1 km / Défie-Toi (nouveau)

Marche : 2,5 km\* / 5 km

\* Nouveauté : Courir à notre santé est fière de s'associer à l'équipe Défie-Toi afin de permettre aux enfants à défis particuliers de participer, dans un cadre rassurant et supervisé.

ATTENTION: les inscriptions se terminent le 30 mai à 23 h 59.

Aucune inscription sur place.

**Date :** jusqu'au 30 mai, 23 h 59

**Lieu :** Premium Outlets Montréal

**Coût :** 30 \$ pour la carte de membre annuelle

**Renseignements :**

<https://fondationhopitalsaint-jerome.org/activites/courir-a-notre-sante/>

### FESTI-HOMARD

Le 1<sup>er</sup> juin, venez nous serrer la pince lors de l'événement Festi-homard. Au menu : homard chaud et froid à volonté, fesse de bœuf, buffet froid, gâteau, thé et café. Les profits amassés seront remis aux amis de la jeunesse (Club Optimiste de Mirabel et l'Association de maisons des jeunes de Mirabel).

**Date :** 1<sup>er</sup> juin

**Lieu :** parc régional éducatif du Bois-de-Belle-Rivière

**Renseignements et achat de billet :** 450 475-2071

## Accompagnateurs - camp de jour/ÉTÉ 2019 - BANQUE DE CANDIDATURES

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  
 Domaine d'emploi : Camp de jour  
 Statut : Autre  
 Numéro de concours : J0519-0286  
 Date d'affichage : Le 10 mai 2019  
 Date de fin d'affichage : Le 1<sup>er</sup> juillet 2019

### Nature du travail :

La Ville de Mirabel requiert les services d'étudiants dynamiques pour remplir la fonction d'accompagnateur - camp de jour pour les enfants ayant une difficulté pour la période estivale 2019 au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Sous l'autorité des chefs - camp de jour, l'accompagnateur - camp de jour :

- assure l'intégration de l'enfant dans un groupe;
- assure sa sécurité et son bien-être durant toutes les activités ainsi que lors des déplacements sur le site du camp de jour;
- favorise sa participation durant les activités;
- développe des liens avec l'enfant;
- est auprès de l'enfant en tout temps;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### Exigences :

- être âgé de 16 ans ou plus;
- être étudiant dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à l'automne 2019;
- étudier dans un des domaines suivants est considéré comme un atout : techniques d'éducation spécialisée, techniques d'éducation à l'enfance, enseignement, récréologie, techniques d'intervention en loisirs ou psychologie;
- expérience pertinente auprès des enfants ayant ou non une difficulté (atout);
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que l'autonomie, l'écoute, le dynamisme et le travail d'équipe;
- avoir un bon sens des responsabilités;
- posséder une formation en premiers soins et RCR reconnue (atout).

### Horaire de travail :

L'entrée en fonction à temps complet est prévue à compter du 25 juin et ce, jusqu'au 16 août 2019. Les personnes retenues devront être disponibles obligatoirement les 8 et 9 juin 2019 afin de participer aux formations et à la rencontre de l'enfant qu'ils accompagneront.

### Conditions de travail :

Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail.

## Répartiteur

Service : Police  
 Domaine d'emploi : Répartition  
 Statut : Personne salariée temporaire  
 Nombre de poste : 2  
 Numéro de concours : J0519-0414  
 Date d'affichage : Le 16 mai 2019  
 Date de fin d'affichage : Le 9 juin 2019

### Nature du travail :

La Ville de Mirabel requiert les services d'une personne dynamique pour combler le poste de répartiteur à titre de personne salariée temporaire au Service de police.

Relevant du chef répartiteur, le titulaire du poste :

- répond aux appels téléphoniques du service d'urgence (911), effectue la répartition des appels et des télécommunications du Service de police et des Services de la sécurité incendie desservis et dirige les visiteurs afin de les répartir à la personne concernée selon l'urgence et la disponibilité;
- opère le terminal du C.R.P.Q.;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### Exigences :

- diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent reconnu par le Ministère de l'éducation;
- posséder au minimum une (1) année d'expérience pertinente;
- être apte à soutenir une conversation pendant plusieurs minutes en anglais;
- bonne qualité du français écrit;
- entregent et capacité de travailler en équipe et sous pression;
- capacité d'apprentissage rapide;
- être prêt à travailler sur des horaires incluant les jours, les nuits et les fins de semaines.

### Atouts :

- connaissances techniques pour opérer la console de communication et pour faire les inscriptions aux fichiers C.R.P.Q. et M.I.P.;
- avoir réussi les cours d'opérateur du C.R.P.Q. et d'opérateur du M.I.P. et être détenteur du certificat de compétence valide;
- détenir une formation spécifique en répartition d'urgence.

### Conditions de travail :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.



## POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au [www.ville.mirabel.qc.ca](http://www.ville.mirabel.qc.ca) sous l'onglet Emplois.

Veillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.



Écocitoyenneté

**ÇA VA OÙ?**

BIEN TRIER,  
C'EST PROTÉGER SA TERRE!

Pour savoir « Ça va où ? »  
[www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

## Service de l'équipement et des travaux publics

Fourniture et livraison d'un groupe électrogène mobile sur remorque

N/Réf. : G6 112 U3 N09193 (#105580) - Appel d'offres n° 2019-041

### AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour la fourniture et la livraison d'un groupe électrogène mobile sur remorque.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées. Les enveloppes de soumission devront être adressées au Service du greffe et reçues **au plus tard le mardi 4 juin 2019** au Service du greffe, à 11 heures (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3 pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Jocelyn Roy, responsable de l'appel d'offres, au 450-475-2005.

Directrice du Service de l'équipement et des travaux publics  
Christine Chartier, ing., M.Ing.

## Service du génie

Services professionnels pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs à la construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement

X3 512 N14421 / Appel d'offres n° 2019-047

### APPEL D'OFFRES ABRÉGÉ

La Ville de Mirabel désire recevoir des prix pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs à la construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement pour desservir le secteur ouest de Mirabel-en-Haut jusqu'à Saint-Canut.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne ([www.seao.ca](http://www.seao.ca))

Les enveloppes de soumission devront être adressées au Service du greffe et reçues au plus tard le **13 juin 2019, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la réception de l'Hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec la soussignée au 450 475-2004.

La directrice du Service du génie  
Geneviève Cauden, ing.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement numéro U-2314

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mai 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2314 modifiant le règlement numéro U-2304 remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro U-1874, afin de prévoir des dispositions particulières concernant la culture et la transformation de cannabis et ses dérivés favorisées à l'intérieur de bâtiments hermétiques.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit :

lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h  
mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30  
vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 22 mai 2019

La greffière,  
Me Suzanne Mireault, avocate

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement numéro U-2315

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mai 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2315 déléguant au directeur du Service de l'équipement et des travaux publics le pouvoir de restreindre et d'interdire la circulation de véhicules routiers dans des chemins publics pour toutes raisons de nécessité ou d'urgence.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit :

lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h  
mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30  
vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 22 mai 2019

La greffière,  
Me Suzanne Mireault, avocate

## TON AGENT COMMUNAUTAIRE PREND L'AIR!

Il sera présent lors des différents événements sur le territoire cet été.

**Viens lui parler!**

 #unclichéavecmonpolicier



## DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le mardi 25 juin 2019 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

### **Lot 6 291 772 (rue Victor) secteur de Saint-Janvier, (résolution CCU numéro 44-05-2019)**

Demande numéro 2019-023, formulée le 24 avril 2019, par « Ville de Mirabel pour EXO », ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'une clôture de 1,5 mètre de hauteur au pourtour du bassin de rétention situé en cour avant, le tout tel qu'il appert au plan d'aménagement du stationnement incitatif et d'un quai, produit par AXOR experts-conseils, déposé le 24 avril 2019, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 autorise une hauteur maximale de 1 mètre pour toute clôture implantée en cour avant;
- l'implantation de séries de 20 cases de stationnement adjacentes et plus avant d'être isolées par un îlot de verdure, le tout tel qu'il appert au plan d'aménagement du stationnement incitatif et d'un quai, produit par AXOR experts-conseils, déposé le 24 avril 2019, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 exige que toute série de 20 cases de stationnement adjacentes soit isolée par un îlot de verdure.

### **Lot 3 492 268 (15511 à 15521, rue de Saint-Augustin) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 46-05-2019)**

Demande numéro 2019-024, formulée le 1<sup>er</sup> avril 2019, par « 125013 Canada inc. (Lina Pietromonaco) », ayant pour effet de régulariser :

- un bâtiment ayant une marge latérale droite de 4,96 mètres, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 autorise un bâtiment ayant une marge latérale minimale de 5 mètres;
- un bâtiment ayant une marge latérale gauche de 3,92 mètres, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 autorise un bâtiment ayant une marge latérale minimale de 4 mètres;
- un bâtiment ayant un total minimal des deux marges latérales de 8,8 mètres, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 exige un total minimal des deux marges de 9 mètres,

le tout tel qu'il appert au certificat de localisation minute 10728, daté du 21 mars 2019, produit par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre.

### **Lot 1 849 606 (14150, côte des Anges) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 47-05-2019)**

Demande numéro 2019-025, formulée le 5 avril 2019, par « Frédérique Vervoort-Bisaillon », ayant pour effet de permettre un lot ayant une profondeur de 60 mètres, le tout tel qu'il appert au plan cadastral, minute 10768, fait par l'arpenteur-géomètre Nathalie Levert, daté du 15 avril 2019, alors que le projet de règlement de lotissement PU-2301 exige une profondeur minimale de 75 mètres pour un lot non desservi et riverain à un cours d'eau.

### **Lot 6 047 647 (rue du Héron) secteur de Saint-Canut, (résolution CCU numéro 48-05-2019)**

Demande numéro 2019-026, formulée le 11 avril 2019, par « Corporation Steckmar », ayant pour effet de permettre une allée de circulation ayant une longueur de plus de 132 mètres sans cercle de virage, îlot de rebroussement ou raccordée aux deux (2) extrémités par des rues publiques, le tout tel qu'il appert au plan projet, minute 51690, fait par l'arpenteur-géomètre Roy Vital, daté du 17 décembre 2018, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 permet une allée de circulation ayant une longueur maximale de 90 mètres.

### **Lots 3 637 531 et 3 637 532 (3071, chemin Lalonde) secteur de Saint-Hermas, (résolution CCU numéro 49-05-2019)**

Demande numéro 2019-027, formulée le 8 avril 2019, par « Pietro Contarini », ayant pour effet de permettre la création d'un lot ayant une largeur de 6 mètres, le tout tel qu'il appert au plan projet de lotissement, minute 18651, daté du 1<sup>er</sup> mars 2019, préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, alors que le projet de règlement de lotissement PU-2301 exige une largeur minimale de 45 mètres pour un lot non riverain et non desservi.

### **Lot 6 047 506 (11930, rue de la Turquoise) secteur de Mirabel-en-Haut, (résolution CCU numéro 50-05-2019)**

Demande numéro 2019-028, formulée le 18 avril 2019, par « Jonathan Chevrier », ayant pour effet de permettre une construction résidentielle, de type unifamilial détaché ayant un toit plat, le tout tel qu'il appert au plan de construction, fait par Jonathan Nantel, technologue, daté du 29 mars 2019, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 exige une toiture ayant un toit en pente sur plus de 25 % de sa surface mesurée en projection horizontale.

### **Lot 6 047 511 (11945-11947, rue de la Turquoise) secteur de Mirabel-en-Haut, (résolution CCU numéro 53-05-2019)**

Demande numéro 2019-030, formulée le 18 avril 2019, par « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. », ayant pour effet de régulariser :

- le bâtiment principal résidentiel en construction ayant une marge latérale droite de 5,9 mètres, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 exige une marge latérale minimale de 6 mètres;
- la construction d'un bâtiment résidentiel en construction ayant un total minimal des deux marges latérales de 11,91 mètres, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 exige un total minimal des deux marges de 12 mètres,

le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, fait par l'arpenteur-géomètre Alain Sansoucy, déposé le 18 avril 2019.

### **Lot 6 271 801 (13390 à 13394, rue Simetin) secteur de Saint-Canut, (résolution CCU numéro 57-05-2019)**

Demande numéro 2019-034, formulée le 18 avril 2019, par « Gestion Germain Laurin inc. », ayant pour effet de régulariser l'implantation d'une habitation résidentielle, de type triplex jumelé ayant une marge arrière de 7,30 mètres, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, produit par Andréanne Masson, arpenteur-géomètre, minute 2105, daté du 22 mars 2019, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 exige une marge arrière minimale de 7,5 mètres.

### **Lot 6 271 802 (13400 à 13404, rue rue Simetin) secteur de Saint-Canut, (résolution CCU numéro 58-05-2019)**

Demande numéro 2019-035, formulée le 18 avril 2019, par « Gestion Germain Laurin inc. », ayant pour effet de régulariser l'implantation d'une habitation résidentielle, de type triplex jumelé ayant une marge arrière de 7,43 mètres, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, produit par Andréanne Masson, arpenteur-géomètre, minute 2105, daté du 22 mars 2019, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 exige une marge arrière minimale de 7,5 mètres.

### **Lot 3 877 496 (13755, route Sir-Wilfrid-Laurier) secteur de Saint-Canut, (résolution CCU numéro 67-05-2019)**

Demande numéro 2019-039, formulée le 3 mai 2019, par « Denis Bertrand pour Mirabûche », ayant pour effet de permettre la construction d'un bâtiment d'entreposage industriel isolé de 13,37 mètres de hauteur, le tout tel qu'il appert au plan déposé par Denis Bertrand, pour Mirabûche, le 3 mai 2019, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 autorise une hauteur maximale de 10 mètres, sans dépasser le bâtiment principal.

### **Lots 6 279 493 et 6 279 501 (18220, rue de Brissac) secteur du Domaine-Vert Nord, (résolution CCU numéro 68-05-2019)**

Demande numéro 2019-040, formulée le 3 mai 2019, par « Investissement Bonzaï inc. », ayant pour effet de régulariser un bâtiment résidentiel contigu ayant une marge avant de 1,80 mètre, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, minute 18649, fait par l'arpenteur-géomètre Gaétan Lareau, daté du 10 décembre 2018, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 exige une marge avant minimale de 2 mètres.

### **Lot 1 691 496 (11410, rue Gilles-Villeneuve) secteur du Domaine-Vert Nord, (résolution CCU numéro 69-05-2019)**

Demande numéro 2019-041, formulée le 2 mai 2019, par « Marc Ouellette », ayant pour effet de régulariser :

- un bâtiment résidentiel détaché ayant une marge avant de 5,74 mètres, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 exige une marge avant minimale de 6,0 mètres;
- une remise détachée ayant une marge latérale droite de 0,58 mètre, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 exige une marge latérale minimale de 1 mètre,

le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, minute 12 861, fait par l'arpenteur-géomètre Frédérick Brisson, daté du 26 mars 2019

### **Lot 6 102 165 (12085, rue Arthur-Sicard) secteur du Domaine-Vert Nord, (résolution CCU numéro 70-05-2019)**

Demande numéro 2019-042, formulée le 3 mai 2019, par « Groupe CIBS (Système de coffrage glissant Scanada inc.) », ayant pour effet de permettre l'implantation d'un accès à la rue ayant une largeur de 13,71 mètres, le tout tel qu'il appert au plan du site effectué par Julien Lévesque, ingénieur, daté du 15 novembre 2018, alors que le projet de règlement de zonage PU-2300 exige un accès d'une largeur maximale de 12 mètres.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 22 mai 2019

La greffière adjointe,  
Karell Langevin, avocate



# Maisons fleuries

## CONCOURS 2019



Les inscriptions doivent être envoyées par la poste, **au plus tard le 28 juin 2019**, à l'adresse suivante :

**CONCOURS MAISONS FLEURIES**  
14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3

### Renseignements:

#### Critères d'évaluation

- Beauté, équilibre et originalité des arrangements
- Harmonie des couleurs
- Diversité, santé et entretien général
- Respect de l'environnement

#### Jugement

Le jugement des aménagements sera effectué du 22 juillet au 9 août par un jury composé de deux personnes qui visiteront les propriétés inscrites.

# INSCRIPTION

Une seule inscription dans l'une des catégories suivantes :

- Façade résidentielle de 5 000 pi<sup>2</sup> et moins
- Façade résidentielle de 5 000 pi<sup>2</sup> et plus
- Maison de ferme et ferme
- Potager et potager urbain
- Cours arrière de 5 000 pi<sup>2</sup> et moins
- Cours arrière de 5 000 pi<sup>2</sup> et plus
- Immeuble à logements et condo
- Industrie et commerce

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Secteur: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_



# COURIR

# À NOTRE SANTÉ

## 2 JUIN

PREMIUM OUTLETS  
MONTREAL

Fondation  
Hôpital régional  
Saint-Jérôme